8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

Annexée au décret du 4 août 1894 portant règlement général

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

OCTOBRE 1899

1278

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
A PARIS

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

Annexée au décret du 4 août 1894 portant règlement général

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

OCTOBRE 1899

Fb 228
C. F. E.
1108

CLASSIFICATION GÉNÉRALE.

Annexée au décret du 4 août 1894 portant règlement général.

PREMIER GROUPE.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT.

Classe 1.

Éducation de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes.

Législation, organisation, statistique générale.

Locaux : plans et modèles; distribution; agencement.

Mobilier scolaire.

Matériel d'enseignement.

Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail, etc.

Résultats obtenus.

Classe 2.

Enseignement secondaire.

(Enseignement secondaire des garçons : enseignement classique; enseignement moderne. — Enseignement des jeunes filles.)

Législation, organisation, statistique générale.

Locaux : plans et modèles; distribution; agencement.

Mobilier scolaire.

Matériel d'enseignement.

Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail; enseignements spéciaux, chant, gymnastique, escrime; jeux scolaires.

Résultats obtenus.

Classe 3.

Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques.

I. Législation, organisation, statistique générale de l'enseignement supérieur.

Institutions diverses et établissements pour l'enseignement supérieur.

Locaux : plans et modèles; distribution; agencement.

Mobilier.

Matériel d'enseignement.

Formation et recrutement du personnel professoral.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, etc.

Résultats obtenus.

II. Grands établissements scientifiques.

Sociétés savantes.

Travaux et publications.

Missions.

Classe 4.

Enseignement spécial artistique[1].

(Institutions diverses et établissements pour l'enseignement des arts du dessin et des arts de la musique.)

Législation, organisation, statistique générale.

Locaux : plans et modèles; distribution; agencement.

Mobilier.

Matériel d'enseignement.

Personnel enseignant.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes.

Résultats obtenus.

Classe 5.

Enseignement spécial agricole[2].

(Enseignement supérieur ou scientifique, agricole, vétérinaire et forestier; enseignement du 2e degré avec prédominance de la théorie sur la pratique; enseignement du 3e degré avec prédominance de la pratique sur la théorie; enseignement purement pratique des écoles d'apprentissage; écoles spéciales de technologie ou d'industries annexées à la ferme; enseignement spécial agricole dans les écoles normales d'instituteurs, les lycées, les collèges et les écoles primaires; enseignement par les professeurs conférenciers ou professeurs ambulants; enseignement par les faits.)

Législation, organisation, statistique générale.

Locaux : plans et modèles; distribution; agencement.

[1] Dans la distribution matérielle des classes, l'enseignement spécial artistique sera en contact avec le groupe des œuvres d'art, dont il constituera le vestibule.

[2] Dans la distribution matérielle des classes, l'enseignement agricole pourra être joint au groupe de l'agriculture.

Mobilier scolaire.

Matériel d'enseignement.

Formation et recrutement du personnel administratif et enseignant. Origine des élèves.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, emploi du temps (cours théoriques; exercices et travaux pratiques).

Résultats obtenus.

Classe 6.

Enseignement spécial industriel et commercial.

Législation, organisation, statistique générale.

Établissements : plans et modèles; distribution; agencement.

Mobilier.

Matériel d'enseignement.

Personnel enseignant.

Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail.

Résultats obtenus.

DEUXIÈME GROUPE.

ŒUVRES D'ART [1].

Classe 7.

Peintures. — Cartons. — Dessins.

Peinture sur toile, sur bois, sur métal, sur émail, sur porcelaine, sur faïence, sur enduits divers, par tous les procédés directs, à l'huile, à la cire, à la colle, etc.

Aquarelles. Pastels. Cartons de fresques, de tapisseries, de vitraux. Dessins de tous genres.

[1] Ce groupe ne comprend que les beaux-arts. Une place spéciale est réservée aux arts décoratifs dans d'autres groupes; la liste des exposants à récompenser dans les classes d'industries d'art sera d'ailleurs divisée en deux sections, l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., et l'autre pour les industriels.

Classe 8.

Gravure et lithographie.

Gravures monochromes et polychromes. Lithographies au crayon ou au pinceau; chromolithographie.

Classe 9.

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.

Sculpture en ronde bosse ou en bas-reliefs de figures et d'animaux. Modèles en plâtre, en terre ou en cire; originaux et reproductions en pierre, marbre, bronze, bois, ivoire, métal, etc.

Classe 10.

Architecture.

Dessins, photographies et modèles de travaux exécutés (édifices publics et constructions privées). Projets de constructions. Restaurations d'après les ruines ou les documents.

TROISIÈME GROUPE.

INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS.

Classe 11.

Typographie. — Impressions diverses.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Machines et appareils employés dans la typographie, la lithographie, l'impression en taille-douce, l'autographie, la chalcographie, la paniconographie, etc. Machines propres aux tirages photomécaniques.

Matériel, appareils et produits des fonderies en caractères, du clichage, etc.

Machines à composer et à trier les caractères.

Matériel spécial d'impression des billets de banque, des timbres-poste, etc.

Machines à écrire.

II. Spécimens, en noir et en couleurs, de typographie, de lithographie, de taille-douce et d'impressions diverses.

Épreuves de gravures et de dessins obtenus, reproduits, agrandis ou réduits par procédés mécaniques ou photographiques.

Classe 12.

Photographie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, instruments et appareils de la photographie. Matériel des ateliers de photographie.

II[1]. Photographie négative et positive sur verre, sur papier, sur bois, sur étoffe, sur émail, etc. Photogravure en creux et en relief; photocollographie; photolithographie. Épreuves stéréoscopiques. Agrandissements et micrographie photographiques. Photochromographie. Photochromie directe ou indirecte. Applications scientifiques et autres de la photographie.

Classe 13.

Librairie; éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). Journaux. Affiches.

Livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus.
Collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales.
Revues et autres publications périodiques. Journaux. Affiches.
Dessins, atlas, albums.
Éditions musicales.
Matériel, procédés et produits de la brochure et de la reliure.

Classe 14.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. Topographie.

Cartes et atlas géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc.

[1] Pour le jugement et l'attribution des récompenses, les exposants seront répartis en deux catégories, comprenant l'une les savants et amateurs, l'autre les professionnels.

Cartes physiques de toutes sortes. Cartes topographiques planes ou en relief.

Globes et sphères terrestres ou célestes. Ouvrages et tableaux de statistique. Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins.

Classe 15.

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

(Matériel, procédés et produits.)

Appareils et instruments des arts de précision.

Appareils et instruments de géométrie pratique, d'arpentage, de topographie et de géodésie; compas; machines à calculer; niveaux; boussoles; baromètres, etc.

Appareils et instruments de mesure : verniers, vis micrométriques, machines à diviser, balances de précision, etc.

Instruments de l'optique usuelle. Instruments d'astronomie. Instruments de physique, de météorologie, etc. Instruments et appareils destinés aux laboratoires et aux observatoires.

Mesures et poids des divers pays.

Matériel de fabrication des monnaies et médailles. (Outillage pour les pesées du métal, la vérification du titre des alliages, la fonte et la coulée, le laminage, le découpage des flans, leur cordonnage et leur blanchiment, la vérification de leur poids, leur comptage, la frappe, la vérification des monnaies avant délivrance. Outillage pour la préparation des poinçons et des coins.) Monnaies et médailles. Études diverses, économiques, statistiques ou autres sur les monnaies.

Classe 16.

Médecine et chirurgie.

Matériel, instruments et appareils des travaux anatomiques, histologiques et bactériologiques.

Pièces d'anatomie normale et pathologique; préparations histologiques et bactériologiques.

Appareils à stériliser les instruments et objets de pansement.

Instruments d'exploration médicale, générale et spéciale.

Instruments et appareils de chirurgie générale, locale et spéciale.

Appareils de pansement.

Appareils de prothèse plastique et mécanique; appareils d'orthopédie; appareils de chirurgie herniaire; appareils de gymnastique médicale; matériel, instruments et appareils de thérapeutiques spéciales.

Instruments destinés à la pratique de l'art dentaire.

Appareils divers destinés aux infirmes, aux malades et aux aliénés.

Trousses et caisses d'instruments et de médicaments destinés aux chirurgiens de l'armée et de la marine. Matériel de secours aux blessés sur les champs de bataille.

Appareils de secours aux noyés et aux asphyxiés.

Instruments et appareils pour la chirurgie vétérinaire.

Classe 17.

Instruments de musique.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de fabrication des instruments de musique : instruments à vent, en cuivre; instruments à vent, en bois; lutherie à cordes; pianos, etc.

II. Instruments à vent, métalliques et en bois, à trous avec ou sans clefs, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anche avec ou sans réservoir d'air.

Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisses, à pistons, à clefs, à anches.

Instruments à vent, à clavier : orgues, accordéons, etc.

Instruments à cordes pincées ou à archet sans clavier.

Instruments à cordes, à clavier : pianos, etc.

Instruments à percussion ou à frottement : batteries.

Instruments automatiques : orgues de Barbarie, serinettes, boîtes à musique, etc.

Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Cordes pour instruments de musique.

Instruments exotiques.

Classe 18.

Matériel de l'art théâtral.

Aménagement intérieur des théâtres. Mobilier spécial.

Dispositions pour éviter les incendies et pour les combattre.

Décors : toiles, toiles métalliques, gazes, filets; couleurs, brosses, palettes; corderie; ferrures spéciales; éclairage, appareils électriques, herses, écrans colorés; appareils d'imitation pour flammes, fumées, éclairs, artifices; projections; spectres; phosphorescence.

Machines : treuils, tambours, cassettes, âmes, chariots, portants, trappes, contrepoids; chemins de vols.

Costumes : étoffes spéciales, impressions sur étoffes; armures, bijouterie; chaussures, chaussons de danse; perruques, postiches, grimage, fards.

Accessoires : reproduction de divers phénomènes, tels que tonnerre, grêle, vent, neige, fusillade; cartonnages de toutes sortes; meubles construits en perspective.

QUATRIÈME GROUPE.

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE.

Classe 19.

Machines à vapeur.

Foyers, fourneaux, cheminées pour chaudières.

Générateurs de vapeur fixes, mi-fixes ou locomobiles. Garnitures et accessoires de chaudières. Appareils d'alimentation. Calorifuges; tartrifuges; décanteurs; purification des eaux. Réchauffeurs alimentaires; sécheurs; surchauffeurs.

Canalisations de vapeur; joints; robinetterie, tuyauterie.

Machines à vapeur fixes, mi-fixes et locomobiles. Distribution. Condensation. Régulateurs et modérateurs. Appareils de graissage et accessoires.

Machines à vapeurs autres que la vapeur d'eau.

Procédés d'essai et de contrôle des appareils à vapeur.

Associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

Classe 20.

Machines motrices diverses.

Machines à air chaud, à gaz, à pétrole, à air comprimé ou raréfié, à ammoniaque, à acide carbonique. Organes et accessoires de ces machines.

Récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonne d'eau, etc.

Moulins à vent et pananémones.

Manèges, tambours à chevilles, moteurs à ressort, à poids, à pédale, etc.

Classe 21.

Appareils divers de la mécanique générale.

Organes de transmission mécanique : arbres, supports, guidages, systèmes articulés. Engrenages. Embrayages, déclics.

Poulies, courroies et câbles de transmission. Systèmes funiculaires.

Régulateurs et modérateurs de mouvement.

Appareils de graissage.

Appareils de mesure des quantités mécaniques : compteurs, enregistreurs, vélocimètres, dynamomètres, manomètres.

Appareils de pesage. Machines pour l'essai des matériaux. Jaugeage des fluides.

Machines servant à la manœuvre des fardeaux : grues, ascenseurs, etc.

Machines hydrauliques élévatoires : pompes à bras ou à vapeur, norias béliers, etc.

Pompes à incendie et matériel à l'usage des sapeurs-pompiers.

Presses hydrauliques et accumulateurs.

Canalisations d'eau et accessoires.

Compresseurs et canalisations d'air.

Ventilateurs.

Transmission à distance et distribution de la puissance par l'eau, la vapeur, l'air ou le vide.

Appareils et associations pour prévenir les accidents de machines.

Classe 22.

Machines-outils.

I. *Usinage des métaux.*

Machines agissant par choc, pression ou traction : marteaux-pilons, moutons, presses à forger, forgeuses; découpoirs, cisailles, poinçonneuses, balanciers; laminoirs, bancs à tirer, machines à tréfiler; machines et presses à étirer, emboutir, etc.; machines à cintrer, à refouler, à souder; machines à river; machines à travailler les tôles (découper, ployer, rouler, border, moulurer, etc.). Procédés de chauffage, de recuit, de trempe, de

cémentation, de soudage et de brasage, mis en œuvre au cours de l'usinage. Outillage de forge et des machines précédentes : enclumes, bigornes, étaux, marteaux, tranches, poinçons, matrices, étampes, etc.

Machines à outils coupants : tours; machines à percer, à aléser, à tarauder, à fraiser; scies à métaux; machines à raboter, à mortaiser, à rainer, etc. Outils spéciaux à ces machines. Étaux, appareils, porte-outils et accessoires des machines.

Machines employant comme outils des matières telles que le grès, l'émeri, le diamant. Machines à meuler, à polir, à affûter, à rectifier. Meules de grès, meules en émeri; outils en corindon, en diamant. Accessoires des machines et des meules.

Matériel et outillage pour le travail à la main : étaux, limes, burins, tarauds, filières, etc.

Procédés et matériel de traçage, d'ajustage, de contrôle et de vérification : marbres, trusquins, règles, équerres, compas, etc.; calibres, jauges, pieds à coulisse, palmers, comparateurs, vérificateurs de la régularité des formes et des dimensions.

II. *Usinage du bois.*

Scies à tronçonner, à débiter les bois en grume, à profiler, etc. Machines à équarrir. Machines à raboter, tours, machines à percer, machines à mortaiser; machines à faire les rainures et languettes, les tenons et les mortaises; toupies, machines à dresser, à reproduire, etc.

Accessoires des machines.

Outils des machines et outils à main, spéciaux pour le travail du bois.

III. Machines-outils diverses ne se rattachant pas à d'autres classes.

CINQUIÈME GROUPE.

ÉLECTRICITÉ.

Classe 23.

Production et utilisation mécaniques de l'électricité.

Appareils générateurs de courants. Dynamos à courants continus, à courants alternatifs, à courants polyphasés.

Transmission de l'énergie à distance. Moteurs à courants continus, à courants alternatifs, à champs tournants.

Modifications des courants. Dynamos de transformation. Transformateurs de courants alternatifs.

Application aux transports : locomotives électriques; tramways électriques.

Applications mécaniques diverses : ascenseurs, treuils, grues, cabestans, ponts roulants, machines-outils, touage magnétique.

Canalisations spéciales.

Appareils de sûreté et de réglage.

Classe 24.

Électrochimie.

Piles.

Accumulateurs.

Matériel et procédés généraux de la galvanoplastie. Dépôts métalliques.

Production et affinage des métaux ou alliages.

Applications à la chimie industrielle : blanchiment; désinfection des eaux d'égout; traitement des jus sucrés; fabrication de la soude, du chlore, du chlorate de potasse, etc.

Classe 25.

Éclairage électrique.

Emploi des courants continus ou alternatifs.

Lampes à arc. Régulateurs. Charbons pour lumière.

Lampes à incandescence.

Installations particulières : ateliers, administrations publiques et habitations privées.

Stations centrales.

Applications aux phares, à la navigation, à l'art militaire, aux travaux publics.

Appareils de sûreté et de réglage. Compteurs.

Photométrie. Appareils pour déterminer la puissance des foyers, la distribution de lumière et l'éclairement.

Appareillage électrique spécial : lustres, candélabres, appliques, supports, etc.

Classe 26.

Télégraphie et téléphonie.

Appareils télégraphiques, expéditeurs et récepteurs.
Appareils multiples.
Transmissions simultanées.
Organes divers. Relais, rappels, paratonnerres.
Transmission de la parole. Téléphones et microphones.
Bureaux centraux, appels, annonciateurs.
Télégraphie et téléphonie simultanées.
Canalisations pour télégraphes et téléphones. Fils aériens, câbles souterrains et sous-marins.

Classe 27.

Applications diverses de l'électricité.

Appareils scientifiques et instruments de mesure.
Électricité médicale.
Horlogerie électrique.
Applications aux chemins de fer, aux mines et aux travaux publics. Signaux. Exploseurs.
Indicateurs et enregistreurs à distance pour des phénomènes de toute nature.
Fours électriques.
Soudure électrique.
Appareils de chauffage par l'électricité.

SIXIÈME GROUPE.

GÉNIE CIVIL. — MOYENS DE TRANSPORT.

Classe 28.

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

Matériaux de construction (autres que les bois, les matériaux extraits des carrières, les métaux et les produits céramiques) : chaux, ciments,

plâtres, pierres factices, etc. Matériel et méthodes de production de ces matériaux.

Méthodes d'essai des matériaux de construction.

Travail des matériaux de construction : outillage et procédés de l'appareilleur, du tailleur de pierres, du maçon, du charpentier, du couvreur, du menuisier, du serrurier, du plombier, du vitrier, du peintre en bâtiments, etc.

Matériel et procédés des travaux de terrassements : outils à main, excavateurs, dragues, brouettes, tombereaux, voies de service, wagonnets ou wagons, etc.

Matériel et procédés des travaux de fondations (autres que les pompes): sonnettes, pilotis, pieux à vis, appareils pneumatiques, etc.

Matériel et procédés pour le transport et le bardage des matériaux.

Matériel et procédés de l'entretien des routes, rues, promenades publiques, etc.

Matériel de l'éclairage des côtes et du balisage.

Matériel et procédés des distributions d'eau et de gaz (sauf les compteurs à gaz).

Matériel et procédés de la télégraphie pneumatique.

Classe 29.

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

Routes et autres voies publiques de terre. Ponts et viaducs.

Navigation intérieure : amélioration des rivières; construction des canaux; barrages, écluses, ascenseurs, ponts fixes ou mobiles, ponts-canaux, réservoirs et rigoles d'alimentation, usines élévatoires, touage et halage mécanique, outillage d'exploitation des ports fluviaux.

Ports maritimes : dispositions générales; jetées, bassins, écluses, ponts mobiles; outillage d'exploitation (sauf le matériel flottant).

Canaux maritimes.

Travaux d'éclairage et de balisage des côtes.

Travaux de défense contre les eaux fluviales ou contre les eaux de la mer.

Chemins de fer, au point de vue spécial du tracé et des ouvrages d'art.

Travaux divers de voirie des villes.

Travaux d'alimentation en eau, d'assainissement et d'éclairage au gaz des villes.

Réseaux de télégraphie à l'air comprimé.

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux travaux publics.

Travaux de l'Exposition universelle de 1900.

Classe 30.

Carrosserie et charronnage, automobiles et cycles.

(Véhicules autres que ceux des voies ferrées.)

Voitures de luxe, traîneaux, chaises à porteurs.

Voitures de services publics; voitures d'ambulances. Voitures de malades et d'enfants.

Voitures de charronnage pour tous usages; voitures de commerce.

Voitures à moteur mécanique.

Motocycles.

Vélocipèdes.

Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la carrosserie, au charronnage, aux automobiles et aux cycles.

Classe 31.

Sellerie et bourrellerie.

Harnachements pour chevaux et autres animaux attelés, montés ou à l'écurie. Harnais de luxe, selles, brides; harnais de services publics et de trait.

Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la sellerie et à la bourrellerie.

Classe 32.

Matériel des chemins de fer et tramways.

I. *Chemins de fer à voie normale ou à voie étroite.*

Superstructure : plate-forme, ballast, etc.; traverses, rails, coussinets, éclisses et autres parties constitutives de la voie; changements de voie; gares; chariots roulants, plaques et ponts tournants; bascules, gabarits et accessoires divers; signaux fixes, systèmes et appareils destinés à assurer la sécurité de la circulation; alimentation d'eau; appareils fixes de protection contre la neige; outillage de la voie.

Matériel et traction : locomotives, tenders; voitures à voyageurs; fourgons et wagons à marchandises; organes et pièces détachées; freins con-

tinus; intercommunication; dépôts de machines; ateliers de construction et de réparation; chasse-neige; appareils de mesure, dynamomètres, enregistreurs divers; laboratoires.

Exploitation : tracés des trains; répartition du matériel roulant; nettoyage et désinfection; signaux mobiles et systèmes divers pour assurer la sécurité de la circulation; service des voyageurs, billets, casiers à billets, affiches, tarifs; service des marchandises, tarifs, dispositifs et outillage pour le remisage et la manutention.

II. *Chemins de fer de systèmes divers.*

Chemins de fer à crémaillère, funiculaires, aériens, glissants; plates-formes mobiles, etc. — Voie, matériel de traction ou matériel moteur, matériel de transport.

III. *Tramways.*

Types divers de voies sur chaussées de différentes natures; changements de voie, plaques tournantes, triangles et boucles de tournage; appareils pour la pose, le nettoyage, etc., de la voie.

Voitures à traction animale; locomotives et voitures automobiles; matériel roulant pour tramways à traction mécanique; appareils de freinage; appareils producteurs de travail emmagasiné (eau chaude, air comprimé, électricité, etc.).

IV. *Modes de transports spéciaux assimilables aux chemins de fer.*

Transports de navires sur voies ferrées, etc.

V. *Bibliographie.*

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux chemins de fer.

Classe 33.

Matériel de la navigation de commerce.

I. Matières premières et matériaux spécialement appropriés à la construction ou à l'armement des navires et bateaux.

II. Outillage spécial pour chantiers de constructions navales et pour ateliers de construction des machines marines.

III. Dessins et modèles de bâtiments et bateaux en tous genres usités pour les transports maritimes ou fluviaux. Spécimens d'aménagement de ces bâtiments et bateaux.

Canots et embarcations de service à moteur mécanique, à voile ou à aviron.

Dessins et modèles de remorqueurs et de toueurs.

Appareils moteurs des navires et bateaux, et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens) : générateurs, bouilleurs, évaporateurs, récupérateurs, filtres pour eaux alimentaires; machines motrices; appareils de condensation; propulseurs; machines auxiliaires des moteurs principaux; pompes diverses; régulateurs du mouvement; indicateurs du sens de la marche et de la vitesse, compteurs de tours, etc. Dispositions préventives des incendies dans les soutes, les cales de chargement et les emménagements. Machines à bord pour la manœuvre et pour la manutention des marchandises.

Armement : treuils, palans, chaînes, ancres, aussières, grelins, etc.; appareils à gouverner; transmetteurs d'ordre; mécanismes pour la manœuvre des voiles; feux de position, de signaux; distillateurs; appareils d'éclairage, de chauffage, d'aérage, de ventilation; appareils spéciaux pour la production et l'emploi de l'électricité; appareils frigorifiques; instruments spéciaux de précision et d'horlogerie; pavillons et signaux; mobilier spécial, etc.

Navigation de plaisance : yachts et embarcations à vapeur ou à voile, embarcations à aviron, outriggers, skiffs, etc., et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens).

Navigation sous-marine.

Matériel pour le sauvetage des navires et des personnes : bateaux, porte-amarres, lignes, va-et-vient, ceintures et gilets de sauvetage, etc. Sociétés de sauvetage. Filage de l'huile à la mer. Matériel pour le relèvement des épaves et pour les opérations sous-marines de sauvetage du matériel naval.

Natation.

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives à la navigation de commerce ou à la navigation de plaisance.

Classe 34.

Aérostation.

Construction des aérostats : tissus, vernis, nacelles, soupapes; filets, corderie; engins d'arrêt, ancres, grappins. Fabrication de l'hydrogène et des gaz légers. Ballons captifs.

Voyages aériens. Application des ballons à l'étude de l'atmosphère : courants aériens, nuages, température des hautes régions; phénomènes d'optique, etc. Dessins, cartes de voyage, diagrammes, photographies.

Aérostation militaire : ballons captifs militaires et leurs accessoires; treuils d'ascension, voitures de transport; appareils de gonflement.

Navigation aérienne. Ballons dirigeables et appareils d'aviation. Appareils de vol mécanique; hélicoptères; aéroplanes et parachutes.

SEPTIÈME GROUPE.

AGRICULTURE.

Classe 35.

Matériel et procédés des exploitations rurales.

Spécimens des divers types d'exploitations rurales.

Plans et modèles de bâtiments ruraux : dispositions générales; écuries, bergeries, étables, porcheries, parcs d'élevage; dispositions spéciales en vue de l'élevage et de l'engraissement. Mobilier des écuries, étables, chenils, etc.

Harnachement. Ferrure.

Matériel et procédés de la médecine vétérinaire.

Matériel et travaux du génie rural : desséchements, drainage, irrigations.

Outils, instruments, machines et appareils servant à la préparation de la terre, à l'ensemencement, aux plantations, au nettoyage des terres, à la récolte, à la préparation et à la conservation des produits de la culture ou de l'exploitation des animaux. Machines agricoles mues par des attelages, par le vent, l'eau, la vapeur ou l'électricité. Machines locomobiles agricoles et manèges. Moulins à vent. Pompes. Appareils de pesage. Matériel des charrois et des transports ruraux.

Greniers; silos. Routoirs.

Appareils pour préparer la nourriture des animaux.

Préparation et conservation des fumiers. Matières fertilisantes. Engrais commerciaux. Emploi des eaux d'égout.

Classe 36.

Matériel et procédés de la viticulture.

Types de bâtiments d'exploitation pour la viticulture.

Matériel de culture de la vigne : appareils de défoncement; charrues vigneronnes; houes; outils divers pour la greffe, la taille, la cueillette, etc.

Collections de cépages.

Matériel des vendanges, des chais et des caves, etc. Véhicules; égrappoirs; pressoirs, etc.

Méthodes de vinification.

Procédés, matériel et substances pour conserver les vins. Ferments.

Maladies des vins et moyens de les combattre.

Classe 37.

Matériel et procédés des industries agricoles.

Types d'usines agricoles annexées à la ferme : laiteries, beurreries, fromageries, distilleries agricoles, féculeries agricoles, etc.

Huileries. Fabriques de margarine.

Ateliers pour la préparation des matières textiles.

Établissements d'aviculture. Appareils d'éclosion artificielle et d'engraissement des volailles.

Classe 38.

Agronomie. — Statistique agricole.

Étude du sol et des eaux au point de vue agricole.

Cartes agrologiques; cartes agronomiques; cartes climatériques; cartes agricoles diverses. Cadastre.

Population agricole. Division du territoire cultivé. Rendement. Dénombrement des animaux de ferme.

Progrès réalisés, spécialement depuis 1889. Histoire de l'agriculture, ses transformations successives. Histoire des variations de prix subies par la terre, les fermages, la main-d'œuvre, les animaux, les principaux produits du sol et des bestiaux.

Institutions ayant pour objet le développement et les progrès de l'agriculture. Stations agronomiques et laboratoires agricoles : plans et modèles, organisation, personnel, outillage, budget, travaux. Sociétés; comices; syndicats. Crédit foncier. Crédit agricole. Institutions de bienfaisance. Assurances agricoles.

Mesures législatives et administratives.

Livres, mémoires, statistiques, diagrammes, publications périodiques.

Classe 39.

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

Céréales : froment, seigle, orge, riz, maïs, millet et autres céréales en gerbes ou en grains.

Plantes légumineuses : fèves et féveroles, haricots, pois, lentilles, etc.

Tubercules et racines : pommes de terre, betteraves, carottes, navets, turneps.

Plantes saccharifères : betteraves, canne, sorgho sucré, etc.

Plantes diverses : café en grains, cacao, etc.

Plantes oléagineuses en tiges ou en graines. Olives. Huiles comestibles d'origine végétale.

Fourrages conservés ou ensilés et matières propres à la nourriture des bestiaux.

Classe 40.

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

Graisses et huiles comestibles d'origine animale.

Lait frais ou conservé.

Beurre frais, salé ou demi-sel.

Fromages.

Œufs.

Classe 41.

Produits agricoles non alimentaires.

Plantes textiles : coton; lin et chanvre en gerbes, en graines et en filasse; ramie; phormium tenax; fibres végétales diverses.

Plantes oléagineuses en tiges ou en graines.

Graisses et huiles non comestibles.

Plantes à tanin.

Plantes tinctoriales, médicinales, pharmaceutiques.

Tabacs en tiges, en feuilles et graines de tabac[1].

Houblon. Cardères, etc.

Plantes et graines des prairies naturelles et artificielles.

[1] Pour mémoire, rattaché à la classe des manufactures de tabacs.

Laines brutes, lavées ou non lavées.

Crins et soies d'animaux domestiques.

Plumes, duvets; poils, etc.

Classe 42.

Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

Collections systématiques d'insectes utiles et d'insectes nuisibles.

Abeilles. Vers à soie et bombyx divers. Cochenilles.

Collections systématiques de végétaux parasitaires des plantes et des animaux.

Matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie. Leurs produits : miel, cire; cocons.

Matériel et procédés de la destruction des cryptogames et des insectes nuisibles.

HUITIÈME GROUPE.

HORTICULTURE ET ARBORICULTURE.

Classe 43.

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture.

Outils de culture du jardinier et du pépiniériste : bêches, pioches, houes, tondeuses de gazons, rouleaux. Outils pour la taille, la greffe, la cueillette, l'emballage et le transport des produits : serpettes, greffoirs, échelles, etc. Tuteurs. Appareils d'arrosage.

Appareils et objets pour l'ornementation des jardins : vases, pots, chaises, bancs, jets d'eau, étiquettes, etc.

Serres avec leurs accessoires; appareils de chauffage; paillassons, etc.

Serres d'appartement.

Aquariums pour plantes aquatiques.

Architecture des jardins : plans, dessins, modèles, livres, tableaux, etc.

Classe 44.

Plantes potagères.

Plantes potagères de grande culture, légumes des jardins maraîchers : pommes de terre, choux, carottes, raves, radis, piments, artichauts, champignons de couche, cresson, etc. Spécimens à l'état frais.

501

Classe 45.

Arbres fruitiers et fruits.

Espèces et variétés. Arbres de plein vent; arbres en espalier.

Spécimens des produits de la grande culture (vergers, orangeries) : pommes et poires à cidre; cerises; prunes; oranges; citrons; amandes; noix, etc.

Spécimens des produits de la culture des jardins : fruits de plein vent; fruits d'espalier. Espèces et variétés nouvelles.

Classe 46.

Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.

Arbres d'ornement en tiges, élevés francs de pied. Arbres d'ornement en tiges, greffés.

Arbustes et arbrisseaux d'ornement à feuilles caduques ou à feuilles persistantes.

Plantes de parc; plantes de jardin.

Végétaux herbacés de pleine terre : dahlias, chrysanthèmes, etc.

Massifs et corbeilles de fleurs. Bouquets de fleurs naturelles.

Classe 47.

Plantes de serre.

Spécimens de culture usités dans les divers pays en vue de l'utilité ou de l'agrément.

Cultures forcées de légumes et de fruits : spécimens de produits obtenus.

Espèces et variétés cultivées pour l'ornement : plantes de serre tempérée; plantes de serre chaude.

Classe 48.

Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières.

Collections de graines et semences de légumes.

Plants d'arbres francs ou greffés.

1108

NEUVIÈME GROUPE.

FORÊTS. — CHASSE. — PÊCHE. — CUEILLETTES.

Classe 49.

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

Collections de graines. Plants et spécimens d'essences forestières indigènes ou exotiques.

Outillage spécial pour la récolte, la préparation, l'essai et la conservation des graines; sécheries. Outillage des pépinières. Matériel des exploitations, des industries et des travaux forestiers.

Procédés de culture en pépinières; procédés de culture et d'aménagement des forêts.

Topographie forestière.

Travaux forestiers, maisons de garde, scieries, voies de vidange, assainissements, repeuplements.

Restauration des terrains en montagne : reboisement, gazonnement, etc. Fixation des dunes.

Classe 50.

Produits des exploitations et des industries forestières.

Échantillons d'essences forestières.

Bois d'œuvre, de construction et de chauffage; bois ouvrés, merrains; bois de fente. Bois de teinture.

Lièges; écorces textiles. Matières tannantes, odorantes, résineuses, etc.

Produits des industries forestières : boissellerie, vannerie, sparterie, sabots, laine de bois, bouchons, bois torréfiés, charbon, potasses brutes, etc.

Classe 51.

Armes de chasse.

(Matériel de fabrication et produits.)

I. Matériel et outillage spéciaux pour la fabrication des armes : machines à dresser les canons; tours spéciaux à reproductions instantanées; machines à rectifier l'alésage intérieur des canons, alésoirs; machines à

percer les canons; machines spéciales pour faire la monture en bois; machines à fraiser et à reproduire pour les diverses pièces d'armes en fer; machines à polir et à redresser les pièces trempées.

Matériel et outillage de fabrication des cartouches et munitions.

II. Armes blanches.

Armures pour panoplies; reproduction d'armes anciennes.

Armes de jet : arcs, arbalètes, etc.

Armes à feu : fusils, carabines, pistolets, etc.

Objets accessoires d'arquebuserie.

Projectiles pleins ou creux, explosibles. Capsules, amorces, cartouches.

Équipements de chasse; engins de dressage pour les chiens.

Matériel des salles d'escrime.

Classe 52.

Produits de la chasse.

Collections et dessins d'animaux terrestres ou amphibies, d'oiseaux et d'œufs.

Pelleteries et fourrures non présentées au point de vue de la confection. Peaux apprêtées pour la fourrure et la pelleterie. Naturalisations.

Poils, crins et soies. Plumes brutes et dépouilles d'oiseaux.

Cornes; ivoire; os; écaille.

Musc, castoréum, civette, etc.

Classe 53.

Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.

I. Matériel flottant spécial à la pêche. Filets et engins ou instruments divers pour la pêche maritime. Filets, nasses, pièges et engins ou instruments divers pour la pêche fluviale.

II. Aquiculture maritime : poissons, crustacés, mollusques et rayonnés.

Aquiculture des eaux douces : établissements, matériel et procédés de la pisciculture; échelles à poissons; hirudiniculture.

III. Aquariums.

IV. Collections et dessins de poissons, de cétacés, de crustacés, de mollusques, etc.

Perles; coquilles; nacre. Corail. Éponges. Écailles de tortues. Baleines. Blanc de baleine. Ambre gris. Huiles et graisses de poissons.

Classe 54.

Engins, instruments et produits des cueillettes.

I. Appareils et instruments pour la récolte des produits de la terre obtenus sans culture.

II. Champignons. Truffes. Fruits sauvages propres à l'alimentation de l'homme.

Plantes, racines, écorces, feuilles, fruits obtenus sans culture et utilisés pour l'herboristerie, la pharmacie, la teinture, la fabrication du papier, la fabrication de l'huile ou d'autres usages.

Caoutchouc; gutta-percha. Gommes et résines.

DIXIÈME GROUPE.

ALIMENTS.

Classe 55.

Matériel et procédés des industries alimentaires.

Minoteries. Féculeries industrielles; glucoseries; amidonneries.

Fabriques de pâtes alimentaires.

Boulangeries : pétrisseurs et fours mécaniques. Fabriques de biscuit de mer.

Pâtisseries.

Fabrication et conservation de la glace. Machines et appareils frigorifiques.

Matériel et procédés de la conservation des viandes fraîches, du gibier frais, des poissons frais, etc.

Fabriques de conserves de viandes, poissons, légumes et fruits.

Sucreries, raffineries.

Chocolateries, confiseries.

Préparation des glaces et des sorbets.

Décortication et torréfaction du café.
Vinaigreries.
Distilleries industrielles.
Brasseries.
Fabriques d'eaux gazeuses.
Industries alimentaires diverses.

Classe 56.

Produits farineux et leurs dérivés.

Farines de céréales; grains mondés et gruaux; fécule de pomme de terre; farine de riz; farine de lentilles ou de fèves; gluten.

Tapioca; sagou; arrow-root; fécules diverses. Amidons. Produits farineux mixtes.

Pâtes d'Italie; semoules; vermicelles; macaronis; nouilles; bouillies; pâtes de fabrication domestique.

Classe 57.

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Pains divers avec ou sans levain; pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyages, campagnes militaires, etc.; biscuit de mer.

Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation. Pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

Classe 58.

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

Viandes conservées par le froid ou par tout autre procédé; viandes salées; conserves de viande en boîtes. Tablettes de viande et de bouillon. Préparations de viandes. Produits divers de la charcuterie.

Poissons conservés par le froid. Poissons salés, encaqués : morues, harengs, etc. Poissons conservés dans l'huile : thon mariné, sardines, anchois.

Conserves de homards. Conserves d'huîtres.

Légumes conservés par divers procédés.

Fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, dattes. Fruits conservés sans le secours du sucre.

Classe 59.

Sucres et produits de la confiserie; condiments et stimulants.

Sucres destinés aux usages domestiques et autres. Glucoses.

Chocolats.

Produits divers de la confiserie : dragées, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, confitures, gelées, etc. Fruits confits. Fruits à l'eau-de-vie.

Cafés, thés et boissons aromatiques; chicorée et glands doux.

Vinaigres.

Sel de table.

Épices : poivres, cannelles, piments, etc.

Condiments et stimulants composés : moutarde, karis, sauces, etc.

Classe 60.

Vins et eaux-de-vie de vin.

Vins ordinaires rouges et blancs.

Vins de liqueurs et vins cuits.

Vins mousseux.

Eaux-de-vie de vin.

Classe 61.

Sirops et liqueurs; spiritueux divers; alcools d'industrie.

Sirops et liqueurs sucrées : anisette, curaçao, cassis, chartreuse, etc.

Apéritifs à base d'alcool : absinthe, amers, etc.

Apéritifs à base de vin : vermout, byrrh, etc.

Alcools d'industrie : alcools de betterave, de mélasse, de grains, de pommes de terre, etc.

Spiritueux divers : genièvre, rhum, tafia, kirsch, etc.

Classe 62.

Boissons diverses.

Cidres et poirés.

Bières et autres boissons tirées des céréales.

Boissons fermentées de toute nature.

Eaux gazeuses artificielles.

ONZIÈME GROUPE.

MINES. — MÉTALLURGIE.

Classe 63.

Exploitation des mines, minières et carrières.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la topographie souterraine.

Reconnaissance des gîtes minéraux. Matériel de sondage pour recherches ou puits artésiens.

Travaux de captage des eaux minérales.

Matériel et procédés pour le fonçage et le cuvelage des puits de mine.

Matériel et procédés pour le percement des galeries. Matériel et procédés d'excavation et d'abatage dans les mines et carrières : outils à main; engins mécaniques; installations pour la compression de l'air; explosifs et procédés d'inflammation.

Matériel et procédés des transports souterrains.

Machines pour l'extraction des produits de la mine et pour la descente des remblais.

Machines et appareils pour la descente et la remonte des ouvriers.

Machines et pompes d'épuisement.

Appareils et procédés d'aérage; ventilateurs.

Appareils d'éclairage; lampes de sûreté.

Appareils de sécurité : parachutes, signaux, etc. Appareils de sauvetage.

Matériel et procédés pour la manutention des produits extraits et pour leurs transports extérieurs : chemins de fer, plans inclinés, chaînes flottantes, câbles et tramways aériens; installations de chargement des wagons ou bateaux, etc.

Outillage spécial et procédés d'exploitation des mines de sel, des gîtes pétrolifères, des sables et graviers aurifères, etc.

Appareils de lavage et de préparation mécanique des minerais et des combustibles minéraux.

Appareils à agglomérer les combustibles.

Appareils de carbonisation; fours à coke.

II. Roches d'ornement, roches dures et pierres de construction, dégrossies, sciées ou polies.

Pierres à chaux et à ciment.

Meules, pierres à aiguiser, pierres ponces, matières pour polir.

Sables de moulage; sables réfractaires.

Argiles, kaolins, silex et autres matières employées pour la céramique.

Roches naturelles et argiles réfractaires.

Bauxite. Spath fluor. Asbeste. Écume de mer. Graphites et plombagine.

Ardoises.

Gemmes et pierres précieuses.

Sel gemme; sel des sources salées. Nitre et nitrates, sulfates, aluns et autres sels naturels. Acide borique et borax.

Soufre brut et pyrites.

Couleurs minérales naturelles.

Engrais minéraux naturels (phosphates, coprolithes, etc.).

Combustibles minéraux : tourbes, lignites, houilles, anthracites; résidus et agglomérés; pétroles et asphaltes bruts; gaz naturel. Asphaltes et roches asphaltiques; cires et bitumes minéraux; ambre jaune et jayet bruts.

Minerais métalliques de toute nature. Métaux natifs.

Collections systématiques. Cristallographie.

III. Cartes géologiques; cartes de topographie souterraine. Plans en relief.

Plans d'exploitation de mines.

Statistiques et publications diverses relatives à la géologie, à la topographie souterraine, à la minéralogie, à l'exploitation des mines, etc.

Classe 64.

Grosse métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

Matériel, procédés et produits des fabriques de matériaux réfractaires pour la métallurgie (briques, blocs, creusets, cornues, pisés, etc.).

Gazogènes et fours à gaz pour la métallurgie.

Modes d'application des combustibles liquides à la métallurgie.

Traitement des minerais de fer, de manganèse, de chrome. Matériel des usines à fonte : hauts fourneaux, souffleries, appareils de chauffage du vent, etc. Matériel des fonderies de fer : cubilots, souffleries et appareils

divers. Fontes de fer brutes et fontes moulées. Ferromanganèses et fontes de manganèse. Alliages à base de fer.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers et aciers en lingots, en barres et en feuilles ou plaques finies, ainsi que des moulages d'acier. Fours de puddlage, de réchauffage, de fusion; marteaux, presses, laminoirs; dispositions générales et matériel pour le procédé Bessemer acide ou basique, pour la fusion des aciers sur sole ou au creuset. Procédés divers de fabrication directe des fers et aciers avec les minerais, d'affinage des fontes, de carburation des fers.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers marchands, feuillards et rubans, verges de tréfilerie, fils de fer et d'acier, fers profilés spéciaux, plaques de blindage, tôles de commerce et de construction, tôles ondulées, essieux, bandages, roues, grosses pièces de forge, tubes à canons, projectiles, tubes soudés ou sans soudure.

Industries des tôles zinguées, plombées, nickelées, des fers-blancs (fers-blancs brillants, ternes, moirés, décorés, imprimés; boîtes de conserves et de cirage).

Traitement des minerais de cuivre par voie sèche et par voie humide; matériel et procédés des usines à cuivre. Cuivre et alliages à base de cuivre en lingots, en barres, en feuilles.

Traitement des minerais de métaux divers; matériel et procédés d'obtention et de raffinage : fours de calcination, de grillage, de fusion, de distillation, de coupellation, etc.; appareils d'amalgamation et accessoires. Étain en saumons. Zinc en saumons et en feuilles, blanc de zinc. Plomb en saumons, en feuilles, en tubes. Mercure. Antimoine et ses oxydes. Nickel en lingots, battu, étiré ou laminé. Arsenic métallique. Aluminium et ses alliages. Métaux précieux ou rares. Alliages divers.

Matériel, procédés et produits de l'électrométallurgie pour l'obtention des métaux bruts.

Matériel et procédés du laveur de cendres d'orfèvre, de l'affineur de métaux précieux, etc.

Classe 65.

Petite métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fonderie en bronze, laiton, zinc, étain, fonte malléable, etc.

Outillage spécial non compris à la classe des Machines-Outils pour la forge, la maréchalerie, la boulonnerie, la visserie, la tréfilerie, la clouterie, la bouclerie, la chaînerie, la chaudronnerie, la tôlerie, la casserie, la ferblanterie, la taillanderie, la ferronnerie, la quincaillerie, la serrurerie, la petite construction métallique, etc.

Matériel et procédés pour l'émaillage des objets et pièces métalliques.

Matériel du laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain; matériel du travail du platine.

Matériel et procédés (électrométallurgiques ou autres) pour revêtir les métaux d'une couche ou couverte d'un autre métal plus précieux, plus malléable ou plus résistant. Galvanoplastie.

II. Cloches et timbres; robinetterie et bronzes de construction mécanique.

Pièces de forge diverses. Objets de maréchalerie : fers à cheval, fers à bœuf, etc.

Boulons et écrous. Vis à bois et à métaux.

Produits de la tréfilerie et de la clouterie. Pointes, clous, béquets, épingles, aiguilles. Câbles métalliques. Ronces artificielles. Treillages, toiles et tissus métalliques. Produits de la tréfilerie de précision.

Produits de la bouclerie : boucles, agrafes, crochets, charnières.

Produits de la chaînerie. Chaînes sans soudure.

Chaudronnerie et ferblanterie de ménage.

Tôles embouties, estampées, découpées, décorées, perforées, etc.

Tôles et fontes émaillées de construction, de ménage et d'ornement.

Poterie de métal brute, polie, vernie, émaillée, granitée, doublée de porcelaine, etc.

Tubes et tuyaux étirés en fer, acier, cuivre, laiton, plomb, etc.

Capsules métalliques. Boutons. OEillets.

Plumes métalliques. Montures de lunettes. Ressorts.

Produits de la taillanderie : faux, faucilles, serpes, machètes ou sabres d'abatis, haches, hachettes, outils tranchants divers, limes, etc.

Poulies et moufles. Fers à repasser.

Ferrures de bâtiment : paumelles, espagnolettes, crémones, boutons de porte, marteaux et heurtoirs.

Serrures, cadenas, verrous, clefs; serrurerie de précision et de sûreté.

Coffres-forts et caves blindées ou chambres de sûreté.

Meubles et vases de jardin en fer ou en fonte.

Rampes d'escaliers; grilles et balcons en fer forgé et ouvré.

Lits de fer et ustensiles divers peints, émaillés ou vernis.

Pavillons et kiosques en fer ou en acier; volières; auvents; marquises et châssis.

Fermetures de magasins; volets, persiennes et jalousies en tôle; supports métalliques, etc.

Produits divers du laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain; paillons; etc.

Produits divers de la dorure, de l'argenture, du cuivrage, du bronzage, du zingage, du nickelage, de la galvanoplastie.

Tôles zinguées ou plombées.

Plomberie de bâtiment et zinguerie.

DOUZIÈME GROUPE.

DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES HABITATIONS.

Classe 66.

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

I. Plans, dessins et modèles d'exécution de décoration fixe.

II. Charpenterie : plans en relief de charpentes, charpentes apparentes des voûtes, pans de bois, etc.

Menuiserie décorée : portes, fenêtres, panneaux, parquets, buffets d'orgue, stalles d'église, etc.

III. Décorations fixes en marbre, pierre, plâtre, carton-pâte, carton-pierre, etc.

Sculpture ornementale.

IV. Ferronnerie et serrurerie appliquées à la décoration fixe : grilles et portes en fonte ou en fer forgé; portes et balustrades en bronze. Décoration des toitures en plomb, cuivre, zinc : lucarnes, épis, poinçons, girouettes, crêtes et faîtages divers.

V. Peintures décoratives sur pierre, sur bois, sur métal, sur toile, sur enduits divers, etc.

VI. Mosaïques de pierre ou marbre en revêtement du sol; mosaïques d'émail pour les murs et les voûtes.

Applications diverses de la céramique à la décoration fixe des édifices publics et des habitations.

Classe 67.

Vitraux.

Vitraux pour édifices religieux, pour monuments civils et pour habitations.

Spécimens des divers genres de verre employés pour l'exécution des vitraux. Émaux spéciaux. Modèles d'armatures.

Classe 68.

Papiers peints.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières spéciales à la fabrication des papiers peints.

II. Matériel de l'impression du papier peint et du papier de fantaisie. Machines à graver les rouleaux d'impression. Planches plates en bois ou en cuivre, gravées à la main. Tire-lignes. Machines à vernir, à satiner, à calandrer, à gaufrer, à dorer, à velouter, à rouler et à couper.

Brosserie et draps spéciaux pour papiers peints.

III. Papiers foncés, imprimés. Papiers veloutés, marbrés, veinés, dorés, etc. Papiers pour cartonnages, reliures, etc. Papiers artistiques. Papiers émaillés et vernissés. Imitations de bois et de cuirs. Stores peints ou imprimés.

Classe 69.

Meubles à bon marché et meubles de luxe.

Buffets, bibliothèques, tables, lits, toilettes, sièges, billards, etc.

Classe 70.

Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication des tapis et tapisseries : métiers de haute lice, métiers de basse lice, etc. Procédés d'espoulinage.

II. Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tapis de feutre, nattes, etc.

Tissus d'ameublement en soie, laine, coton, lin, jute, ramie, unis, mélangés, brochés, imprimés, brodés. Tissus de crin, cuirs végétaux, moleskine, etc. Cuirs de tenture et d'ameublement. Toiles cirées, linoleums.

Classe 71.

Décoration mobile et ouvrages du tapissier.

Décoration pour fêtes publiques et privées, pour services religieux, etc.

Objets de literie, sièges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries, cadres, glaces encadrées, etc.

Classe 72.

Céramique.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, et notamment produits chimiques spéciaux à la céramique.

II. Matériel et procédés des fabriques de produits céramiques : machines à étirer, à comprimer et à façonner les produits céramiques; machines à fabriquer les briques, tuiles, tuyaux et poteries de bâtiment; fours, moufles et matériel de cuisson; appareils à préparer et à broyer les émaux, etc.

III. Porcelaines diverses.

Biscuits de porcelaine et de faïence.

Faïences à pâte blanche ou de couleur, à émaux translucides ou stannifères.

Faïences et terres cuites architecturales, carrelages, laves émaillées.

Grès cérames, grès artistiques.

Tuiles, briques, carreaux, tuyaux.

Produits réfractaires non compris dans les classes de la Métallurgie et du Chauffage.

Statuettes, groupes, ornements en terre cuite.

Émaux appliqués à la céramique.

Mosaïques d'argile ou d'émail.

Classe 73.

Cristaux, verrerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, et notamment produits chimiques spéciaux à la verrerie.

II. Matériel et procédés des fabriques de verres et cristaux : matériel de préparation des matières premières; fours; appareils de soufflage; moules; tours à graver et à tailler; appareils de coupage; appareils de coulage; etc.

III. Verres à vitres blancs ou de couleur, cannelés, émaillés, etc. Verres pour la photographie. Verres bombés.

Glaces brutes ou polies. Glaces argentées. Glaces pour dallages. Miroirs à projections. Verres à reliefs.

Gobeletterie : verres et cristaux blancs ou de couleur, taillés ou gravés; verrerie et appareils en verre à l'usage des sciences.

Verrerie artistique.

Bouteilles.

Émaux; leurs applications sur verre.

Mosaïques de verre.

Pierres fines artificielles.

Verres de montre; verres à lunettes.

Verres d'optique.

Classe 74.

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

I. *Systèmes de chauffage et de ventilation.*

Chauffage par la vapeur, chauffage par l'eau chaude, chauffage par l'air chaud, et leurs combinaisons.

Procédés de distribution et de répartition de la vapeur, de l'eau chaude et de l'air, appliqués séparément ou conjointement.

Ventilation naturelle, ventilation par appel, ventilation par moyens mécaniques, et leurs combinaisons.

Plans et modèles d'édifices chauffés et ventilés : établissements publics, usines, habitations.

II. *Appareils.*

Foyers et générateurs spéciaux aux divers systèmes de chauffage.

Surfaces de transmission de la chaleur, de tous systèmes et de toutes dimensions. Poêles à vapeur ou à eau chaude. Batteries à vapeur ou à eau chaude. Tuyaux de chauffage. Calorifères à air chaud.

Ventilateurs et déplaceurs d'air. Cheminées d'appel. Procédés pour le renouvellement direct de l'air dans les locaux chauffés et ventilés.

III. *Appareils de chauffage domestique. Préparation et cuisson des aliments.*

Poêles et cheminées fixes ou mobiles.

Appareils de chauffage aux huiles minérales ou au gaz.

Cuisines à vapeur. Fourneaux de cuisine de tous systèmes. Fourneaux mixtes appliqués, à la fois, à la cuisson des aliments et au chauffage des habitations. Fourneaux spéciaux à certaines industries alimentaires. Fourneaux et appareils fixes ou mobiles employés à la préparation des aliments et des boissons pour de grandes agglomérations.

Ventilateurs actionnés par le vent ou par différence de température.

Assainissement et ventilation des cuisines et des petits logements.

IV. *Accessoires du chauffage et de la ventilation.*

Instruments de mesure et de contrôle : thermomètres; thermomètres scrutateurs à distance; pyromètres; anémomètres; manomètres pour la mesure des faibles pressions gazeuses et pour celle du niveau de l'eau dans les circulations; appareils pour la mesure du débit des conduites de vapeur; appareils enregistreurs de toute nature.

Appareils de réglage et de distribution : régulateurs de température; régulateurs de tirage; régulateurs de pression; purgeurs automatiques d'eau de condensation et d'air; robinetterie spéciale aux appareils de chauffage.

V. *Accessoires de la fumisterie.*

Rideaux de cheminées. Rétrécissements. Bouches de chaleur et de ventilation. Grilles et plaques. Enveloppes métalliques pour appareils de chauffage. Tôlerie spéciale. Mitres et fumivores.

VI. *Produits céramiques.*

Poêles et cheminées en faïence. Pièces décorées. Faïences de toute nature pour la fumisterie. Produits réfractaires pour foyers, calorifères, poêles et cheminées.

VII. *Matériel du chauffage.*

Articles de foyers. Allume-feux. Séparateurs de cendres. Outils de nettoyage et d'entretien.

Classe 75.

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

Éclairage à l'huile végétale ou à l'huile minérale (pétrole, schiste, huile lourde, huile lourde pulvérisée, essence) : lampes, brûleurs, mèches, cheminées, etc.; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Éclairage au gaz : lampes, brûleurs, cheminées; becs à flamme plate, becs d'Argand, becs à récupération, à carburation, à incandescence; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Accessoires de l'éclairage : allumoirs; verres, globes, abat-jour, réflecteurs, écrans, fumivores, etc.

TREIZIÈME GROUPE.

FILS, TISSUS, VÊTEMENTS.

Classe 76.

Matériel et procédés de la filature et de la corderie.

Machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles.

Appareils et procédés pour les opérations complémentaires : bobinage, dévidage, retordage, moulinage; apprêts mécaniques.

Pièces détachées appartenant au matériel des filatures et machines spéciales servant à leur fabrication.

Appareils de titrage, d'épreuves et de contrôle; appareils de conditionnement.

Matériel des ateliers de corderie.

Classe 77.

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

Appareils destinés aux opérations préparatoires du tissage : machines à ourdir, à bobiner. Lisages.

Métiers ordinaires et mécaniques pour la fabrication des tissus unis. Métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brodées; battants-brocheurs.

Métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie. Matériel pour la fabrication de la dentelle et des tulles. Matériel des fabriques de passementerie.

Classe 78.

Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

I. Appareils à griller, à flamber, à brosser, à raser les tissus.

Appareils à lessiver, à dégorger, à laver, à essorer, à sécher, à humecter les diverses matières textiles, à l'état de mèches, de peignés, de fils, de tissus.

Appareils à cuire et à tamiser les épaississants et les couleurs.

Matériel de la gravure en relief ou en creux pour l'impression des tissus.

Machines à foularder, à teindre, à imprimer. Appareils à vaporiser.

Machines à apprêter de toutes sortes : machines à fouler, à lainer, rames; machines à calandrer, à glacer, à moirer, à gaufrer, à beetler. Machines à métrer, à plier, etc.

Matériel pour le traitement des soies teintes : machines à battre, à secouer, à cheviller, à lustrer, etc.

Étuves d'épaillage. Appareils de chinage. Appareils pour blanchir à l'électricité.

Matériel et procédés pour le blanchissage du linge : lessivage, lavage et rinçage, séchage, repassage et apprêts.

Industrie des teinturiers-dégraisseurs : nettoyage à sec par la benzine et ses dérivés; nettoyage au mouillé; teinture; apprêt.

II. Spécimens des matières textiles blanchies ou teintes avant filature.

Spécimens de fils de coton, lin, laine, soie, etc., purs ou mélangés, blanchis, teints ou chinés.

Spécimens de tissus blanchis, teints ou imprimés.

Spécimens de fils ou tissus apprêtés.

Spécimens d'épaillage chimique des matières textiles avant filature ou à l'état de tissus.

Classe 79.

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.

Outils ordinaires des industries s'occupant de couture.

Machines à couper les étoffes, les peaux, les cuirs.

Machines à coudre, à piquer, à surjeter, à broder, etc., les tissus. Machines à faire les boutonnières, à coudre les gants, les tresses de chapeaux de paille, les cuirs, les chaussures, etc.

Carreaux et fers à repasser.

Bustes et mannequins pour l'essayage.

Machines à préparer les pièces de chaussure détachées (estampage, cambrage, etc.). Machines à monter, à cheviller, à visser, à clouer, à déformer, etc., la chaussure.

Machines pour la fabrication des chapeaux de paille, de feutre, etc.

Classe 80.

Fils et tissus de coton[1].

Cotons préparés et filés.

Tissus de coton pur, tissus de coton mélangé, unis ou façonnés, écrus, teints ou imprimés.

Velours de coton.

Rubanerie de coton.

Couvertures.

Classe 81.

Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Produits de la corderie.

Fils de lin, de chanvre, de jute, de ramie et d'autres fibres végétales.

Toiles unies et ouvrées. Coutils. Linge damassé. Batistes et linons. Mouchoirs unis et de fantaisie.

Tissus de lin ou de chanvre avec mélange de coton ou de soie.

Tissus de fibres végétales, autres que celles du coton, du lin, du chanvre, du jute et de la ramie.

Produits de la corderie : câbles, cordes, ficelles, etc.

[1] Cette classe et les trois suivantes comprennent indifféremment les fils écrus, blanchis ou teints, et les tissus écrus, blanchis, teints, imprimés, apprêtés.

Classe 82.

Fils et tissus de laine.

Laine peignée. Fils de laine peignée.

Laine cardée. Effilochés écrus ou teints. Fils de laine cardée.

Draps en laine peignée ou en laine cardée.

Tissus pour confections de dames.

Étoffes pour robes en laine peignée ou cardée, en laine mélangée de coton ou de soie.

Mousselines, cachemires d'Écosse, mérinos, satins de Chine, sergés, etc.

Tissus de laine cardée, non foulée ou légèrement foulée : flanelles, tartans, molletons, etc.

Étoffes tricotées en laine peignée ou cardée.

Châles de laine pure ou mélangée. Châles dits *de Cachemire.*

Rubans et galons de laine pure ou mélangée de coton ou de lin, de soie ou de bourre de soie.

Tissus de poils purs ou mélangés.

Couvertures.

Feutres de laine ou poils pour tapis, chapeaux, chaussures, etc.

Classe 83.

Soies et tissus de soie.

Soies grèges, soies moulinées, soies retorses.

Bourre et déchets de soie.

Fils de bourre ou de déchets de soie.

Soies artificielles.

Tissus de soie pure, tissus de bourre ou de déchets de soie, tissus de soie ou de bourre de soie avec mélange d'or, d'argent, de laine, de coton, de fil, etc., unis, façonnés ou brochés, écrus, teints ou imprimés.

Velours et peluches.

Rubans de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.

Châles de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.

Classe 84.

Dentelles, broderies et passementeries.

Dentelles faites à la main : dentelles, blondes et guipures aux fuseaux, à

l'aiguille ou au crochet, en fils de lin, coton, soie, laine, or, argent, ou tous autres filaments.

Dentelles faites au métier mécanique : tulles unis, tulles brochés, imitations de dentelles, blondes et guipures, en fils de toute nature.

Broderies à la main : broderies à l'aiguille ou au crochet en fils de toute nature et sur toutes espèces de fonds (tissu, filet, tulle, peau, etc.), y compris les tapisseries au point sur canevas, ainsi que les broderies avec appliques découpées et mélange de pierreries, perles, jais, paillettes de métal ou autres, plumes, coquilles, etc.

Broderies faites au métier à broder mécanique, au couso-brodeur ou à l'aide de machines analogues, soit avec fond conservé, soit avec fond découpé ou brûlé.

Passementeries : galons, lacets ou tresses, franges, glands, appliques et ornements de toutes formes, exécutés soit à la main, soit au métier, pour modes et confections, vêtements civils ou religieux, uniformes militaires ou d'administration, ameublement, sellerie, carrosserie, etc. ; filés et lamés métal, or et argent, vrais ou faux, paillettes, chenilles et tous articles spéciaux employés par la passementerie.

Chasublerie : ornements et lingerie d'église, nappes d'autel, bannières et autres objets du culte en tissus garnis de dentelles, broderies et passementeries.

Rideaux en dentelle, guipure, broderies sur tulle ou sur tissus ; stores, paravents, portières, lambrequins et tous objets de tenture ornés de dentelles, broderies et passementeries.

Classe 85.

Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

Vêtements sur mesure pour hommes et pour garçons : habits de ville ; costumes de chasse et de cheval, culottes de peau, articles similaires ; costumes appropriés aux exercices du corps ; uniformes militaires et civils ; robes et costumes pour magistrats, membres du barreau, membres du corps enseignant, ecclésiastiques, etc. ; livrées ; costumes divers pour enfants.

Vêtements confectionnés pour hommes et pour garçons.

Vêtements sur mesure pour femmes et fillettes : robes, vestes, ja-

quettes, manteaux (industries du tailleur pour dames, du couturier, de la couturière, du fabricant de manteaux); amazones; costumes de sport.

Vêtements confectionnés pour femmes et pour fillettes. Modèles pour confection.

Classe 86.

Industries diverses du vêtement.

Chapellerie : chapeaux de feutre; chapeaux de laine; chapeaux de paille; chapeaux de soie; casquettes; fournitures pour chapellerie.

Fleurs artificielles pour la coiffure, pour la toilette et pour tous autres usages. Plumes. Modes. Cheveux.

Chemiserie et lingerie pour hommes, pour femmes et pour enfants. Bonneterie de coton, de laine, de soie et de bourre de soie, etc.; bonneterie tricotée. Cravates et cols-cravates.

Corsets et fournitures pour corsets.

Tissus élastiques, bretelles, jarretières et ceintures.

Ganterie.

Chaussures pour hommes, pour femmes et pour enfants : bottes, bottines, souliers, pantoufles, chaussons, galoches, semelles, accessoires, etc. Guêtres.

Cannes, fouets, cravaches, ombrelles, parasols, parapluies.

Boutons : boutons céramiques, boutons en métal, boutons de passementerie, boutons en nacre et coquillages divers, boutons en corozo, boutons en corne et en os, boutons en papier mâché, etc. Boucles, œillets.

Éventails; écrans à main.

QUATORZIÈME GROUPE.

INDUSTRIE CHIMIQUE.

Classe 87.

Arts chimiques et pharmacie.
(Matériel, procédés et produits.)

I. Ustensiles et appareils de laboratoire. Lampes d'émailleurs, chalumeaux, presses, étuves, filtres, fours électriques.

Appareils et instruments destinés aux essais industriels et commerciaux.

Matériel, appareils et procédés des fabriques de produits chimiques, de superphosphates, de savons, de bougies, de glycérine.

Appareils et procédés pour la fabrication électrolytique de l'eau oxygénée, du chlore, des hypochlorites, des chlorates, de la soude et de divers produits chimiques.

Matériel et procédés de la fabrication des essences végétales, des vernis, des caoutchoucs pour l'industrie, des succédanés du caoutchouc et des objets de gutta-percha.

Matériel et procédés du traitement des matières minérales utiles pour l'éclairage, le chauffage et le graissage : houille, schistes, pétrole, ozokérite, etc.

Matériel et procédés du traitement des eaux industrielles en vue de permettre leur rejet dans les cours d'eau (méthodes chimiques ou électriques).

Matériel des usines de carbonisation du bois en vase clos et de fabrication des produits dérivés : alcool méthylique, acétone, acide acétique, goudron.

Appareils et procédés pour la compression et la liquéfaction des gaz.

Appareils et procédés pour la fabrication des textiles artificiels.

Matériel et procédés de la fabrication des produits pharmaceutiques.

II. Acides, alcalis, sels de toutes sortes.

Soufres raffinés et dérivés du soufre.

Phosphore.

Eau oxygénée; ozone.

Sels marins et produits du traitement des eaux mères.

Produits divers des industries chimiques : cires et corps gras; savons, bougies et glycérine; résines, goudrons et corps dérivés; colles et gélatines, essences, vernis, enduits divers, encres d'imprimerie, cirages.

Caoutchouc pour industrie; gutta-percha.

Substances tinctoriales et couleurs.

Produits dérivés du traitement des matières minérales utilisées pour l'éclairage, le chauffage et le graissage. Pétroles raffinés, paraffine.

Produits de la carbonisation du bois en vase clos.

Alcools dénaturés pour les usages industriels.

Gaz liquéfiés.

Textiles artificiels.

Matières premières de la pharmacie; médicaments simples et composés.

Classe 88.

Fabrication du papier.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Collections de matières premières employées à la fabrication du papier et du carton.

II. Matériel et procédés de la fabrication du papier à la main.

Matériel et procédés de la fabrication mécanique du papier. Outillage et procédés de la fabrication des pâtes: pâtes de chiffon (triage, délissage et coupage; blutage; lavage; lessivage, rinçage et égouttage; défilage; blanchiment et lavage; raffinage, collage, coloration, charge; etc.); pâte de paille, pâte d'alfa (triage; écrasage, hachage; lessivage et lavage; broyage; blanchiment; lavage et égouttage; etc.); pâte mécanique de bois (râpage, épuration et séchage); pâte chimique de bois, pâte demi-chimique (division; lessivage; lavage; réduction en pulpe; blanchiment; etc.); etc.

Machines à papier continu.

Appareils à couper le papier. Lisses; calandres; frictionneuses.

Outillage et procédés pour la fabrication des papiers spéciaux.

Matériel et procédés de la fabrication du carton.

III. Papiers de luxe et à bon marché pour livres; papiers de Chine, du Japon, simili-japon, vélin, papiers à la colle animale, etc. Papiers pour journaux, pour affiches. Papiers pour les arts graphiques, pour la photographie, pour la cartographie. Papiers pour la fabrication des billets de banque. Parchemins. Papiers pour les articles de papeterie; papiers à lettres, à enveloppes, etc. Papiers à cigarettes. Papiers de soie. Papiers pour confiserie, pour fleurs artificielles. Papiers d'emballage, à envelopper, à empaqueter; papiers cirés, papiers huilés. Papiers employés dans la construction des machines et engins mécaniques. Papiers servant aux usages de la pyrotechnie et à l'industrie des explosifs. Papiers pour la télégraphie. Papiers mâchés, comprimés, cartons-pâtes, imitations de laques. Papiers couchés. Papiers bituminés. Papiers parcheminés pour enveloppes et pour endosmose. Papier-filtre pour la fabrication de la bière, etc.

Cartons de toutes espèces.

Classe 89.

Cuirs et peaux.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Peaux en poil.

Tanins et extraits tanniques.

Matières premières diverses employées dans la préparation des cuirs et peaux.

II. Matériel et procédés de la tannerie, de la corroirie, de la mégisserie, de la chamoiserie, et, en général, des diverses préparations auxquelles sont soumis les cuirs et peaux.

III. Cuirs tannés. Cuirs tannés et corroyés. Cuirs vernis. Maroquins et cuirs maroquinés. Cuirs mégissés. Cuirs chamoisés. Cuirs parcheminés.

Classe 90.

Parfumerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières telles qu'essences, infusions de fleurs dans les corps gras, parfums concentrés obtenus par des dissolvants, eaux distillées, etc. : matières premières de fabrication française; matières premières importées de l'étranger brutes ou préparées.

II. Matériel de fabrication : machines à concasser ou à pulvériser, appareils à infusion, presses, agitateurs à extraits, mélangeurs à pommades et à savon, broyeuses, peloteuses, récipients et appareils divers, etc.

III. Produits fabriqués : savons, eaux de toilette, huiles parfumées, pommades, essences parfumées, sachets, extraits et eaux de senteur, poudres parfumées; dentifrices; vinaigres de toilette; poudres à poudrer, fards; teintures pour les cheveux; etc.

Classe 91.

Manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

(Matériel, procédés et produits.)

I. *Tabacs.*

Culture et matières premières.

Matériel de fabrication. Architecture industrielle.

Appareils de laboratoire.
Produits fabriqués.

II. *Allumettes chimiques.*
Matières premières.
Matériel de fabrication. Architecture industrielle.
Appareils de laboratoire.
Produits fabriqués.

QUINZIÈME GROUPE.

INDUSTRIES DIVERSES.

Classe 92.

Papeterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Outillage spécial et procédés pour la fabrication ou la préparation des articles de papeterie, registres, cahiers, enveloppes, sacs, cartonnages, etc.

II. Papier et carton transformés : papiers réglés, bordés, façonnés; enveloppes, pochettes, sacs; cahiers d'écoliers, agendas, carnets, copies de lettres, registres, biblorhaptes, classeurs; cartes-menus, cartes à jouer, cartonnages, étuis; cahiers de papier à cigarettes; etc.

Articles de fournitures pour bureaux : encres, plumes, porte-plume, portecrayons, cires et pains à cacheter, presse-papiers, encriers, etc.

Matériel des arts de la peinture, de l'architecture, de la sculpture et du dessin : toiles, panneaux, crayons, brosses, pinceaux; instruments pour architectes, aquafortistes, graveurs, sculpteurs; papiers et toiles à calquer; parchemins; couleurs, vernis, fusains, pastels, estompes, mannequins, chevalets; boîtes de couleurs et autres objets non dénommés à l'usage des artistes.

Classe 93.

Coutellerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de la coutellerie, notamment matériel de l'émoulage et du polissage.

II. Coutellerie de table; coutellerie fermante et à lames fixes.

Coutellerie horticole, viticole et pour diverses industries.

Cisellerie, petits nécessaires.

Rasoirs en tous genres.

Quincaillerie fine en acier poli.

Petite orfèvrerie.

Classe 94.

Orfèvrerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production : petit outillage; matériel pour la fonte des métaux; outillage mécanique (tours, balanciers, etc.); outillage de la galvanoplastie; etc. Procédés de travail.

II. Orfèvrerie religieuse ou civile : orfèvrerie d'or, d'argent, de bronze ou d'autres métaux; orfèvrerie plaquée; orfèvrerie dorée ou argentée par tous procédés.

Émaillerie : émaux d'orfèvres; émaux peints sur métal.

Classe 95.

Joaillerie et bijouterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production. Procédés de travail.

II. Joaillerie fine.

Lapidairerie : taillerie du diamant; taillerie des pierres précieuses; gravure sur pierres fines; gravure sur camées durs et sur coquilles.

Bijouterie d'or; bijouterie d'exportation en or à bas titres. Bijouterie d'argent, de platine, d'aluminium, etc. Bijouterie ornée de pierres fines.

Lapidairerie d'imitation. Imitation des pierres fines, des perles, etc.

Bijouterie en doublé d'or; bijouterie d'imitation en cuivre et autres métaux; bijouterie d'acier; bijouterie de deuil en jayet et en verre; bijouterie en corail, en ambre, en nacre, etc.

Classe 96.

Horlogerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de l'horlogerie : petit outillage; outillage mécanique (tours et autres machines-outils); appareils de mesure.

II. Préparation de métaux divers employés dans l'horlogerie.

Pièces détachées et fournitures d'horlogerie : ressorts; boîtes de montre en métal précieux ou en métal commun; trous et assortiments en rubis et autres; cadrans en émail et autres; etc.

Horlogerie monumentale.

Horloges astronomiques; chronomètres pour la marine.

Horlogerie électrique, à air, à eau.

Pendules et horloges; régulateurs; réveils.

Montres, chronomètres.

Métronomes; podomètres; compteurs divers.

Clepsydres et sabliers.

Carillons liés à un mouvement d'horlogerie.

Classe 97.

Bronze, fonte et ferronnerie d'art. — Métaux repoussés.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication : types de fonderies; modèles et moules; outillage de la ciselure et du travail des métaux repoussés; réduction mécanique, d'après le procédé Collas; etc.

II. Bronzes, fontes et ferronnerie d'art. (A l'exception des objets compris dans la classe 65.)

Zincs d'art.

Métaux repoussés, estampés, damasquinés.

Classe 98.

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de brosserie, de maroquinerie, de tabletterie et de vannerie.

II. Brosserie : brosserie de toilette, dite *brosserie fine;* brosserie de ménage, de sellerie, d'écurie, etc., dite *grosse brosserie;* brosserie pour artistes et pour bâtiment, dite *brosserie à peindre;* plumeaux.

Maroquinerie : trousses, sacs de voyage, gainerie; porte-monnaie, portefeuilles, serviettes, carnets, porte-cigares; petits meubles et objets de fantaisie en peau; fermoirs pour sacs et porte-monnaie.

Tabletterie : nécessaires et petits meubles de fantaisie; caves à liqueurs,

boîtes à gants; coffrets; objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, de bois, d'ivoire, d'écaille, de nacre, etc.; pipes et objets pour fumeurs; tabatières; peignes de toilette et pour tous usages, en ivoire, écaille, corne, celluloïd, buis, etc.; objets divers de laque; petits bronzes.

Vannerie : corbeilles et paniers à usage journalier; vannerie de fantaisie pour confiseurs, pour appartement, pour voyage, etc. Objets de sparterie.

Classe 99.

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

(Matériel, procédés et produits.)

Objets de voyage et de campement.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de caoutchouc et de gutta-percha.

II. Produits généraux de l'industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

Malles, valises, sacs, sacoches, nécessaires et trousses de voyage; caisses et boîtes pour emballage. Serrurerie et autres accessoires des malles, valises, etc. Coussins. Vêtements et chaussures imperméables. Bâtons ferrés; grappins; parasols. Objets divers à l'usage des voyageurs.

Matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques; nécessaires et bagages du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon, du pionnier, etc.

Tentes et leurs accessoires. Lits, hamacs, sièges, pliants, autres objets de mobilier pour campement.

Classe 100.

Bimbeloterie.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de bimbeloterie.

II. Jouets : poupées, bébés et accessoires; jouets en métal; ménages; montres d'enfants; jouets mécaniques, oiseaux chantants; armes et équipements pour enfants; instruments de musique; petits meubles; chevaux, animaux, voitures; jouets en caoutchouc, en baudruche, etc.; jouets scientifiques et jouets instructifs, etc.

Jeux pour enfants ou pour adultes : croquet, tonneaux, passe-boules, quilles, bagues, etc.

SEIZIÈME GROUPE.

ÉCONOMIE SOCIALE. — HYGIÈNE, ASSISTANCE PUBLIQUE.

Classe 101.

Apprentissage. Protection de l'enfance ouvrière.

Apprentissage dans l'atelier : régimes divers; contrats; rapports entre le patron et l'apprenti; méthodes d'apprentissage; résultats.

Enseignement technique donné aux enfants dans les écoles ou cours libres fondés soit par les chefs d'industrie, soit par les ouvriers.

Enseignement professionnel dans les orphelinats industriels ou agricoles, dans les ouvroirs, dans les écoles ménagères et dans les établissements similaires.

Protection de l'enfance ouvrière : législation sur le travail des enfants; sociétés de patronage.

Classe 102.

Rémunération du travail. Participation aux bénéfices.

Recrutement des ouvriers industriels ou agricoles.

Mode de fixation et taux des salaires : travail à la journée; travail à la tâche ou à la pièce; marchandage. Primes ou sursalaires; subventions en nature. Régime du travail. Encouragements au travail et à la durée des services. Payement des salaires. Contestations sur la fixation ou le règlement des salaires. Rapports entre les salaires et le prix du vivre.

Participation aux bénéfices : formes de la participation; proportion et bases de l'attribution d'une part de bénéfice aux employés et ouvriers; pouvoirs du patron pour la gestion de l'entreprise et pour le recrutement ou le congédiement du personnel; contrôle des comptes; mode d'emploi du produit de la participation; résultats matériels et moraux. Métayage.

Classe 103.

Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production ou de crédit. — Syndicats professionnels.

Statistiques et documents relatifs à la concentration de l'industrie dans de grands établissements; petits ateliers; industries domestiques. Résultats

comparés au point de vue matériel et au point de vue moral. Mortes-saisons et chômages. Alliance des travaux industriels et des travaux agricoles. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Associations coopératives ouvrières de production : mode de formation du capital; constitution de la gérance; répartition des bénéfices; rémunération des auxiliaires; avantages réservés par l'État, les départements ou les communes.

Associations coopératives de crédit : objet et forme des sociétés; constitution du capital; nombre et situation des associés; étendue de leur responsabilité; gestion; opérations; comptabilité; répartition des bénéfices; rapports avec les autres établissements de crédit; subsides de l'État; résultats matériels et moraux. Banques populaires.

Syndicats professionnels : syndicats de patrons, syndicats d'employés ou d'ouvriers, syndicats mixtes; législation; organisation et rôle des syndicats. Rapports entre les syndicats d'ouvriers, les patrons ou syndicats de patrons et les ouvriers non syndiqués. Grèves : leurs causes, leurs effets. Arbitrage obligatoire ou facultatif.

Classe 104.

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. Crédit agricole.

Division de la propriété et de l'exploitation du sol. Mobilité de la propriété. Intervention de la loi dans la distribution, la disposition ou la transmission du sol. Particularités coutumières dans la constitution de la propriété ou de l'exploitation. Condition du personnel de la grande culture, de la moyenne culture et de la petite culture; condition du métayer; condition de l'ouvrier agricole. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Émigration des campagnes dans les villes et à l'étranger.

Syndicats agricoles; services rendus par ces syndicats pour l'achat des instruments de culture, des engrais, des semences, des animaux, pour la vulgarisation des bonnes méthodes de culture, pour la vente des produits, etc.

Crédit agricole; crédit hypothécaire; crédit réel sur gages, sur récoltes emmagasinées dans des entrepôts; crédit personnel. Banques de crédit foncier et de crédit agricole; associations de crédit mutuel; etc.

Classe 105.

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

Risques inhérents aux diverses professions industrielles. Statistique des accidents.

Responsabilité civile du patron en cas d'accident.

Assurances individuelles ou collectives au profit des ouvriers contre les accidents du travail : primes; retenues opérées d'office sur les salaires pour l'acquittement de ces primes; prélèvements opérés dans le même but sur les frais généraux ou les bénéfices; règlement des sinistres. Assurances obligatoires, assurances facultatives. Caisses d'État; sociétés d'assurances.

Assurances au profit des patrons contre leur responsabilité civile en cas d'accidents.

Législation sur la durée du travail.

Lois et règlements sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Influence de ces lois et règlements sur la santé et la sécurité des travailleurs, sur leur rémunération, sur la condition de leur famille, sur le prix de revient des produits industriels.

Inspection du travail dans les manufactures et ateliers.

Classe 106.

Habitations ouvrières.

Plans et spécimens d'habitations salubres et à bon marché.

Maisons individuelles construites par les patrons, par des sociétés commerciales ou philanthropiques, par les ouvriers. Fourniture gratuite du logement; location à prix réduit; location avec amortissement pour conférer la propriété après un certain délai; prêts aux ouvriers qui construisent eux-mêmes, etc.

Maisons collectives.

Logements garnis pour ouvriers célibataires.

Concours de l'État, des communes, des caisses d'épargne, etc.

Résultats matériels et moraux.

Classe 107.

Sociétés coopératives de consommation.

Sociétés coopératives de consommation, et spécialement sociétés coopératives d'alimentation (boulangeries, boucheries, restaurants, fourneaux, etc.) : origine, objet et forme des sociétés; constitution du capital; nombre et situation des associés; gestion; achats; fabrication; vente aux seuls associés ou au public; vente au prix coûtant, au prix courant du gros, au prix courant du détail ou à un prix intermédiaire; conditions de payement; service des magasins; comptabilité; répartition des bénéfices; résultats matériels et moraux.

Économats institués par les patrons.

Régime des sociétés coopératives de consommation et des économats au point de vue des impôts.

Cas particulier des associations et des économats créés par les agents de chemins de fer ou à leur profit.

Concurrence avec le commerce local; ses effets.

Classe 108.

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

Institutions d'enseignement créées par les patrons pour leurs ouvriers. Conférences. Sociétés d'enseignement mutuel. Bibliothèques. Musées, collections.

Cercles d'ouvriers : personnel; administration; régime financier; consommations et jeux; admission des familles de sociétaires et du public.

Sociétés de musique, de tir, de sport, etc., créées soit par les patrons, soit par les ouvriers. Institutions diverses de récréation.

Classe 109.

Institutions de prévoyance.

Épargne, caisses d'épargne nationales, postales, scolaires, etc.; caisses d'épargne placées sous la surveillance de l'État; sociétés d'épargne pour l'achat en commun de valeurs à lots, systèmes divers d'encouragement à

l'épargne; systèmes pour la conservation provisoire ou le placement définitif de l'épargne individuelle où collective des ouvriers et employés; constitution du patrimoine de l'ouvrier pendant son séjour à l'usine.

Sociétés de secours mutuels : législation; avantages réservés aux sociétés suivant leur situation légale; formation, organisation et administration; rapports avec d'autres institutions; secours en cas de maladie, soins et médicaments; secours en cas de chômage; secours à la vieillesse, pensions de retraite, assurances; secours en cas de décès; admission des femmes, secours à l'occasion de la naissance des enfants; recettes et dépenses. Tableaux statistiques des maladies.

Caisses de retraites : caisses d'État, de départements, de villes, etc.; caisses patronales; caisses instituées par les ouvriers ou employés. Versements obligatoires ou facultatifs des patrons et des ouvriers ou employés; prélèvements d'office sur les salaires. Conditions de jouissance et quotité des pensions. Réversibilité sur les veuves et sur les enfants.

Assurances sur la vie : en cas de décès, mixtes, à terme fixe, différées, par l'État, les syndicats ou les compagnies d'assurances. Primes payées par les patrons, par les ouvriers ou par des sociétés créées dans ce but. Tables de mortalité.

Institutions diverses de prévoyance. Secours donnés par les patrons, en cas de maladie ou de chômage.

Classe 110.

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

Lois dites *moralisatrices* (assurance obligatoire, constitution obligatoire de pensions de retraite; repos hebdomadaire, etc.).

Lois et règlements édictés par les pouvoirs publics, institutions fondées ou subventionnées par eux dans le but de compléter l'initiative privée, de la régler, de se substituer à elle; intervention de ces pouvoirs dans le contrat d'échange et dans le contrat de travail; socialisme d'État, socialisme municipal. Réglementation du travail et des salaires; crédit et subventions aux ouvriers ou aux associations ouvrières; habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur concours; intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers, subsides aux grévistes; chantiers nationaux; construction et exploitation des voies de transport; distribution d'eau ou de lumière; taxe du pain, de la viande : boulangeries, boucheries et autres

établissements du même genre créés et gérés par les communes; dispositions propres à favoriser ou à restreindre l'émigration ou l'immigration, etc.

Offices du travail : leur objet et leurs résultats.

Musées d'économie sociale.

Secrétariats ouvriers.

Bureaux de placement avec ou sans monopole; bourses du travail.

État social comparatif des nations.

Classe 111.

Hygiène.

I. *Science de l'hygiène.*

Historique. Exposé des progrès de l'hygiène.

Application des découvertes de M. Pasteur à la prophylaxie des maladies infectieuses. Laboratoires; chimie et bactériologie appliquées à l'hygiène. Recherches sur la transmissibilité des maladies infectieuses. Procédés et appareils de désinfection. Procédés de captage et d'amenée des eaux potables, destinés à en prévenir la contamination.

II. *Hygiène individuelle et hygiène des habitations.*

Mesures de précaution contre les maladies transmissibles. Immunité; vaccinations antivariolique, antirabique, etc. Application des règles de l'hygiène au choix des matériaux de construction, aux procédés de chauffage, de ventilation, d'aération, d'éclairement, d'éclairage. Usage de l'eau. Appareils balnéatoires et hydrothérapiques. Évacuation des matières usées.

III. *Hygiène dans les édifices publics et dans les établissements collectifs.*

Écoles; manufactures et ateliers; hôpitaux; asiles; refuges; salles de réunion; théâtres, etc.

IV. *Hygiène dans les communes rurales.*

Conditions indispensables à la salubrité des habitations rurales. Règlement municipal sanitaire. Police de la voirie; dépôt, enlèvement, transport, utilisation des fumiers. Protection des eaux d'alimentation.

V. *Hygiène et assainissement des villes.*

Voirie : propreté de la voie publique; écoulement des eaux; balayage; dimensions des maisons (hauteur; nombre et hauteur des étages; dimensions et aération des pièces habitées; dimensions des cours et courettes);

vidange des fosses d'aisances; travaux d'amenée d'eau dans les villes[1]; procédés de filtration et de stérilisation; évacuation des matières usées; désinfection des eaux d'égout, champs d'irrigation; utilisation des matières usées et des immondices des villes.

Services sanitaires municipaux : bureaux d'hygiène; procédés de défense collective contre les maladies transmissibles; transport des contagieux, isolement; désinfection des effets et des logements contaminés; inspection des substances alimentaires; tenue des abattoirs et des tueries particulières; laboratoires municipaux; cimetières, appareils crématoires.

VI. *Défense des frontières contre les maladies pestilentielles.*

Voies de terre : inspection médicale à la frontière; infirmeries et désinfection aux gares frontières.

Voie de mer : assainissement des ports; services sanitaires dans les ports, anciens lazarets, stations sanitaires; service médical et désinfection à bord des navires.

VII. *Denrées alimentaires et objets usuels.*

Contrôle des denrées alimentaires, recherche des falsifications; procédés de conservation des denrées alimentaires. Inspection des eaux minérales naturelles et artificielles. Objets usuels : progrès réalisés au point de vue de l'hygiène.

VIII. *Eaux minérales et sanatoria.*

Analyses des eaux minérales; procédés de captage[2] et appropriation des sources. Divers modes de médication par les eaux minérales et appareils destinés à les appliquer : piscines, salles d'inhalation, pulvérisation, etc.

Sanatoria, stations thermales : dispositions générales des lieux; orientation; promenoirs couverts.

Établissements thermaux : cabines, bains, douches; antisepsie préventive, notamment dans les stations fréquentées par les tuberculeux; procédés d'embouteillage et de conservation des eaux.

IX. *Statistiques sanitaires et législation.*

Morti-natalité. Relevé des causes de décès. Mortalité par maladies épidémiques. Législations sanitaires.

[1] Pour la partie technique, voir les classes 28 et 29.

[2] Pour la partie technique, voir la classe 62.

Classe 112.

Assistance publique.

I. *Généralités.*

Documents historiques : législation; organisation matérielle, etc.

Modes actuels d'assistance : par l'État; par les régions, provinces, départements, cantons, etc.; par les paroisses; par les communes; par des œuvres privées. Législation. Voies et moyens; régime financier.

II. *Protection et assistance de l'enfance.*

Organisation générale de la protection et de l'assistance de l'enfance.

Protection et assistance de l'enfant avant la naissance (par la protection et l'assistance de la mère) : asiles-ouvroirs; mutualité maternelle; maternités secrètes; maternités ordinaires; maisons de convalescence.

Protection et assistance de l'enfant après la naissance : crèches; institutions pour les enfants du premier âge, les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les enfants moralement abandonnés, les orphelins.

Assistance des enfants malades ou infirmes : dispensaires, hôpitaux, hospices, etc.

III. *Assistance des adultes.*

Assistance des valides : assistance mutuelle; bureaux de bienfaisance; assistance par le travail; hospitalité de nuit; dépôts de mendicité.

Assistance des malades : assistance à domicile, médecine gratuite; hôpitaux (législation, organisation matérielle, services de médecine, services de chirurgie, services spéciaux des contagieux).

Assistance des vieillards : assistance familiale; asiles et fermes rurales; hospices.

IV. *Assistance des aliénés.*

Asiles publics et privés; quartiers d'hospice; maisons de santé.

Assistance dans des colonies agricoles.

Institutions spéciales pour les enfants idiots et les épileptiques. Moyens d'éducation.

V. *Assistance des aveugles.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers d'aveugles).

VI. *Assistance des sourds-muets.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers de sourds-muets).

VII. *Monts-de-piété.*

Législation et organisation matérielle.

VIII. *Personnel des établissements de bienfaisance. Écoles d'infirmiers et d'infirmières.*

DIX-SEPTIÈME GROUPE.

COLONISATION [1].

Classe 113.

Procédés de colonisation.

I. Monographies et statistiques politiques, administratives, industrielles, agricoles et commerciales.

Documents relatifs à la production, à l'importation, à l'exportation.

Organisation de la propriété. Moyens de transmission.

Emploi pour la colonisation de la main-d'œuvre indigène, de l'immigration, de la transportation.

Sociétés de propagande et d'encouragement pour la colonisation.

II. Enseignement indigène. Enseignement donné aux indigènes en vue de répandre parmi eux les connaissances des peuples civilisés et de faciliter les relations commerciales.

Enseignement donné dans les pays colonisateurs en vue de développer les affaires coloniales et d'assurer le fonctionnement des divers services.

Missions. Explorations. Collections commerciales et scientifiques rapportées par les voyageurs.

Classe 114.

Matériel colonial.

Matériaux et systèmes de construction spéciaux aux colonies.

Habitations des indigènes : palais; édifices publics ou religieux; bazars; cases; paillottes.

[1] Les objets figurant à ce groupe prendront place dans les pavillons spéciaux des colonies et pays de protectorat.

Constructions commerciales; factoreries.

Habitations des colons : pavillons; maisons; hôtels; sanatoria.

Constructions défensives.

Outillages divers et moyens de transport par terre et par eau spéciaux aux pays en voie de colonisation.

Classe 115.

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Types des marchandises spéciales à la consommation dans les pays à coloniser. Marchandises d'exportation, de traite et de troc.

Manutention et manipulation de ces marchandises. Procédés d'expédition.

Poids, mesures, monnaies en usage dans les colonies.

Documents sur les valeurs d'échange.

DIX-HUITIÈME GROUPE.

ARMÉES DE TERRE ET DE MER[1].

Classe 116.

Armement et matériel de l'artillerie.

Matériel et procédés des arsenaux et des fabriques d'armes de guerre.

Bouches à feu et projectiles de l'armée de terre.

Bouches à feu et projectiles de l'armée de mer.

Armes à feu.

Munitions et explosifs.

Poudres. Poudreries.

Armes blanches.

Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de terre.

Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de mer.

[1] La nomenclature de ce groupe est exclusivement établie au point de vue du groupement matériel. Un grand nombre d'objets qui y sont dénommés seront joints aux classes correspondantes pour les opérations du jury.

Classe 117.

Génie militaire et services y ressortissant.

Matériel du génie.
Construction des voies ferrées.
Études de tracés et construction de voies ferrées dans les colonies.
Casernement en France et aux colonies.
Électricité et applications de l'électricité.
Aérostation militaire.
Télégraphie et téléphonie.
Ponts.

Classe 118.

Génie maritime. — Travaux hydrauliques. — Torpilles.

Navires de guerre : coques et accessoires; appareils moteurs et évaporatoires; appareils auxiliaires; matériel d'armement.
Outillage et produits des arsenaux.
Applications de l'électricité.
Travaux hydrauliques.
Torpilles offensives ou défensives.
Écoles. Dessin. Photographie.
Sauvetage maritime.

Classe 119.

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

Service géographique de l'armée : géodésie, topographie, cartographie et plans reliefs; instruments d'optique, instruments de précision; appareils de photographie; bibliographie militaire.
Service hydrographique de la marine : cartes; instruments scientifiques; instruments de navigation; bibliographie maritime.

Classe 120.

Services administratifs.

Habillement, équipement, couchage, campement et baraquement des troupes de la guerre, des équipages et des troupes de la marine.

Appareils et outils divers destinés aux services administratifs.

Alimentation : boulangeries de campagne; conserves alimentaires; appareils pour la conservation des substances alimentaires.

Instruments de musique.

Maréchalerie; harnachement des chevaux.

Pêches maritimes.

Classe 121.

Hygiène et matériel sanitaire.

Service de santé de l'armée de terre en temps de paix et en campagne. Matériel et procédés d'évacuation des blessés.

Service de santé de la marine. Matériel et procédés d'évacuation des blessés.

Sociétés de secours aux blessés.

Filtres et autres appareils d'épuration des eaux.

Imprimerie nationale. — 3451-97-99.